

**Décision n° 2018-03-071
portant nomination du Référent à l'Intégrité Scientifique
au sein de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail**

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L1313-1, R1313-1 et R1313-18 ;

Vu le décret du 24 mai 2016 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, M. Roger Genet ;

Décide :

Article 1^{er}

Madame Armelle DEGEORGES, directrice du financement de la recherche et de la veille scientifique, est nommée Référent à l'Intégrité Scientifique au sein de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Article 2

La Direction des ressources humaines est responsable de l'application de la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 20 mars 2018.

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Dr Roger GENET